FRC t. 5166

5166

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Casz
FRC
10988

DISCOURS

DE

BRIOT (du Doubs),

55

Sur la formule du serment civique.

Séance du 7 Thermidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La discussion qui nous occupe a dû surprendre et affliger les amis de la liberté: les principes qui y sont développés sont depuis long-temps l'objet de la médi-

tation des véritables défenseurs de la République et de l'ordre social. L'acte du serment à prêter par les Français républicains me sembloit une de ces vérités politiques qui, souvent combattues, souvent méconnues, finissent par se graver au fond de la conscience publique, et obtiennent un assentiment universel, parce qu'elles se présentent appuyées sur les leçons de l'expérience, et relevées par les malheurs et les crimes dont leur oubli fut la déplorable source.

L'idée qui vous fut présentée il y a deux séances, qui fut si éloquemment développée hier par nos collègues Jourdan et Montpellier, avoit déja été présentée à la tribune du Conseil des Anciens. Un homme qu'on ne peut pas plus accuser d'avoir méconnu les événemens et les ressorts de la révolution, que d'avoir été le complice des factions qui l'ont déshonorée, avoit déploré l'imprudence qui nous a entraînés à consacrer dans nos sermens (1) le germe de l'oppression et des discordes civiles : l'opinion sembloit mûre pour aborder avec une sage franchise cette intéressante question . . . Un seul reproche pouvoit nous être fait, celui d'avoir transmis à la législature de l'an 7 la nécessité de répéter une formule amendée par le royalisme et si fatale à la liberté . . . . . Un mois s'est écoulé depuis qu'une victoire aussi heureuse qu'inattendue a fait luire l'espoir d'un meilleur avenir : et nous débattons encore des vérités qui devroient être devenues proverbiales ; nous ne rougissons pas de protéger l'œuvre et la source des conspirations, et de

(1) « Effaçons à jamais de nos discours, et, s'il est possible, de notre » langue, ces noms odieux de parti, que nous avons eu l'imprudence » de consacrer par nos lois et par nos sermens, et qui créent des partis lorsqu'ils n'existent pas, qui les éternisent lorsqu'ils existent. »

(*Discours de* Garat, *prononcé à la séance du* 16 *floréal.*)

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

laisser au royalisme en fureur la satisfaction jésuitique de vouer à une proscription éternelle les républicains, sous le nom d'*anarchistes*.

Je viens défendre la formule de serment civique présentée par Jourdan, et répondre à ceux qui l'ont combattue. Je ne veux ni éluder ni diviser la question : on l'a examinée en elle-même et on a cherché à l'entourer de diverses circonstances ; je vais suivre cette marche et l'aborder toute entière. On a dit qu'on vouloit bien juger avec indulgence les intentions de ceux qui défendent cette cause. Je repousse cette indulgence ; elle fut trop souvent ou une accusation perfide, ou un moyen adroit de défavoriser une opinion républicaine : celle-ci honore assez ceux qui la soutiennent, pour qu'ils se fassent un devoir d'en supporter tout le poids ; elle est, à mes yeux, la cause du peuple et de la République.

J'examine la formule actuelle du serment civique en elle-même, dans ses effets et dans ses rapports avec les circonstances actuelles.

D'autres que moi ont remonté à sa source, et vous ont montré le fantôme de l'anarchie élevé, au milieu de la République, sur des victimes entassées par les mains sanglantes des réacteurs royaux ; vous vous êtes rappelé l'un des hommes de Clichy, commandant au nom des royalistes, l'insertion du mot d'ordre des égorgeurs: et j'ai dit à dessein, mes collègues, l'un des hommes de Clichy, parce qu'il importe de vouer à une éternelle infamie et les conspirateurs et le nom des conspirations. On vous a prouvé que le mot d'*anarchie* n'avoit été inséré dans la formule du serment civique que pour faciliter aux royalistes les moyens de détruire la République, et d'organiser constitutionnellement la proscription de ses fondateurs.

Je ne chercherai pas grammaticalement le sens et l'étendue du mot *anarchie ;* s'il y a en effet entre ce mot et le mot *royauté* l'opposition que de bons citoyens croient y trouver ; s'il y a entre *anarchie* et *anarchistes* la même opposition que celle qui lie *royalistes* et *royauté* : je me bornerai à cette observation frappante, qui n'a pas échappé à une foule d'hommes de bonne foi, c'est que les républicains ne jurent point haine aux *royalistes* en vouant haine à la *royauté*, tandis que les amis des rois ne jurent haine à l'*anarchie* que pour assassiner les *anarchistes*.

Les adversaires de l'opinion que je défends définissent l'*anarchie*, la confusion, le désordre, l'absence ou la dissolution de tout pacte social, de tout gouvernement : je veux adopter leur définition, même, s'ils le veulent, sans aucune restriction. Mais comment justifier dans ce sens, comment expliquer ou la volonté ou le sentiment de celui qui voue haine à l'*anarchie ?* Sans rappeler ni justifier les raisonnemens de ceux qui s'opposèrent au serment de haine à la *royauté*, je concevrois cependant la pensée de celui qui diroit : Je ne veux ni haïr, ni même chercher si je hais un être moral et emblématique ; mais je veux de bonne foi m'opposer au retour d'une institution proscrite, et combattre tout tyran qui voudroit rétablir un trône au milieu de nous. Une telle détermination vous paroîtroit peut-être, et la règle des devoirs de l'homme public, et le terme des sentimens à exiger du citoyen. Cependant la *royauté* est une institution réelle et permanente ; par-tout elle a dévoré les peuples et fait le malheur du monde : enfant du crime et de la violence, elle façonne à l'asservissement, étend son empire sur des ruines et des cadavres ; des cachots renferment des victimes sous les murs de son palais ; les sueurs du peuple en ont accumulé les ornemens ; elle y est assise foulant aux pieds des hommes, et les courbant sous un sceptre ensanglanté.

Mais que peut-il y avoir de commun entre l'*anarchie* et cette puissance terrible reproduite sur toutes les parties du globe, remplissant toutes les annales de ses forfaits horribles, renaissant et étendant sans cesse sous toutes les formes, proscrivant toujours et jamais proscrite. . . ? Où l'*anarchie* prit-elle sa source? où fut-elle permanente? quels furent ses effets? où se trouvent son histoire, ses moyens, ses armées, son influence? que jure-t-on enfin de haïr quand on jure haine à l'*anarchie*?

Si l'*anarchie* est dans l'ordre social ce que le vide ou le chaos sont dans l'ordre du monde physique, à quoi bon vouer haine à l'*anarchie*? c'est le besoin commun de tous les hommes, le sentiment de chaque membre du corps politique; nul ne veut sa dissolution, nul ne veut le désordre. Les bourasques, les tempêtes, les grands bouleversemens de la nature ont-ils d'autre effet que celui de resserrer tous les êtres organisés vers le centre et l'ordre primitif et naturel? Ne les voit-on pas alors sur-tout faire des efforts pour se replacer et se réorganiser?

L'*anarchie* n'est ni un ordre de choses, ni une institution, ni une puissance; il est de son essence de n'avoir ni force, ni ensemble, ni moyens; sa permanence est impossible: il est donc absurde de lui vouer une haine implacable; car ce sentiment abstrait, ou ne s'appliqueroit à rien, ou seroit tout-à-fait renfermé dans la la promesse de défendre la République et la Constitution.

Quand bien même le vœu de maintenir l'ordre et le pacte social ne seroit pas renfermé dans le serment civique, il seroit inutile et ridicule de vouer haine à un état de choses hors duquel nous entraînent irrésistiblement toutes les affections naturelles et morales, et qui ne doit pas plus être dévoué aux imprécations que la maladie ou l'orage; mais si on examine cette idée dans

toute son application, on sera bien mieux convaincu de son absurdité et de ses dangers.

En effet, citoyens collègues, le véritable but de ce serment de haine à l'*anarchie*, est, sinon la proscription et la haine des *anarchistes*, tout au moins le mépris, l'éloignement, la nullité de ceux auxquels on applique cette monstrueuse dénomination, et cependant il n'y a point d'*anarchistes* (cette assertion peut vous paroître paradoxale, elle est pourtant exacte); il ne peut pas y avoir d'*anarchistes*, et cette seule réflexion doit vous déterminer à proscrire à jamais cette qualification homicide.

Nous concevons tous que la *royauté* n'existe point sans des *rois*, que les rois ne règnent qu'avec et par les *royalistes* : les *royalistes* existent; ils sont un véritable parti, et le bon sens seul, sans l'histoire, même avant leurs coups de poignards, nous a appris qu'ils ne sont pas des êtres de raison.

L'*anarchie*, au contraire, est bien le résultat ou des efforts, ou des oppositions, ou des crimes de quelques hommes; mais elle exclut essentiellement toute idée de sectaires et d'organisation.

Le véritable *anarchiste* seroit celui qui voudroit perpétuer le chaos et empêcher tout retour de l'ordre. Qui ne sent que cet être est impossible? car toutes ses affections, ses intérêts, ses vues même l'entraînent vers un ordre quelconque. Pourquoi les publicistes et les historiens nous crient-ils tous que le despotisme naît si souvent de l'anarchie? c'est que le plus audacieux, le plus criminel de tous organise un ordre de choses pour lui : c'est cet homme que j'appellerois *anarchiste*. Appellez-vous *anarchiste* celui qui travaille à désorganiser l'ordre social? non, sans doute; car cet homme a un but qui n'est pas le désordre, mais un autre ordre qui lui convienne, et dans lequel il soit mieux.

Ainsi, le voleur qui prêche la loi agraire ou la communauté des biens vous parlera du respect des propriétés lorsqu'il sera enrichi ; le censeur injuste, la calomniateur habituel des hommes en place vous commandera l'obéissance aux autorités constituées, sitôt qu'il aura accaparé les suffrages populaires ; le tribun le plus démagogique, parvenu au timon des affaires, usurpera la puissance souveraine, foulera aux pieds tous les droits du peuple et déclamera contre les factieux : appellerez-vous ces hommes des *anarchistes ?* non, sans doute, à moins que cette expression ne devienne un terme commun à tous les criminels.

On nous a dit :

« Quels que soient les motifs qui portent des hommes » à travailler à la dissolution du corps social, il faut » les haïr et proscrire solemnellement une aussi cou- » pable faction. . . »

Je vous entends, ennemis des *anarchistes*, bien plus que de l'*anarchie :* il vous faut des objets de courroux et de haine. Vous n'êtes pas satisfaits d'exprimer votre opposition au désordre en jurant attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3 : vous avez besoin de créer une faction pour la combattre ; et peu vous importe si des innocens tomberont sous vos coups. . . Mais pourquoi convenez-vous avec autant de maladresse que ces êtres turbulens et désorganisateurs sont en petit nombre ? Pourquoi ces hommages simulés à la masse des républicains, ces protestations mensongères d'attachement pour les énergiques et vertueux fondateurs de la République ? . . Quoi ! les *anarchistes* sont en petit nombre ; ils ne sont redoutables que par leur audace et leurs violences, et vous en faites un parti puissant dans l'Etat, vous les assimilez aux partisans d'une institution cimentée du sang des peuples, que dix-huit siècles ont vue opprimer la France, et qui a pour

elle les intérêts froissés, les passions irritées, les souvenirs sans cesse renaissans, les malheurs même de la révolution, les crimes de quelques hommes qui se sont glissés dans les rangs des patriotes pour les déshonorer; et par-dessus tout, l'or, la puissance et les baïonnettes de dix rois conjurés : vous osez faire des *anarchistes* une faction égale, opposée par vous à celle des *royalistes*, que vous balancez avec elle depuis trois ans dans votre épouvantable bascule politique, que vous vous obstinez à agrandir afin de la frapper par les sermens les plus solemnels... Mais, répondez, avez-vous fait une faction des assassins, des voleurs de grands chemins, des parjures ? pourquoi n'en faites-vous pas aussi mention dans vos sermens ? . . Pourquoi ne dites-vous pas aussi haine A LA RÉACTION ? Direz-vous qu'elle est sans force, sans espoir et sans sicaires ? Vous nous retracez sans cesse le régime de la terreur : ayez donc enfin quelque ombre de bonne-foi ; comptez les temps et les crimes ; opposez le sang au sang, des ossemens à des ossemens, des poignards à des échafauds, et dites-nous, si vous voulez haïr tout ce qui est horrible et destructeur, laquelle, ou de *la réaction*, ou de l'*anarchie*, mérite une priorité dans vos sermens.

Vous voulez haïr ! votre cœur a donc bien besoin de haine et de sentimens homicides ! il est donc bien étranger aux affections généreuses et conciliatrices ! Vous voulez haïr ! hé bien, descendez dans les consciences de vos sicaires, vous y trouverez quelque chose de plus réel, plus hideux que votre fantôme d'*anarchie*. Vous voulez haïr ! hé bien ! fixez vos regards sur ces ossemens épars dans les champs du midi, sur les rives du Rhône et de la Loire, voilà vos victimes : la République existe ; jurez donc haine à ses fondateurs qui survivent, et aiguisez vos poignards.

Oui, citoyens représentans, on auroit déja fait dispa-

roître au flambeau de la raison, à l'aide de tous les sentimens sociaux et généreux, toutes les raisons alléguées en faveur de l'opinion que je combats ; mais il importe de ne laisser sans réponse aucune des objections qui ont été faites.

On a parlé du pouvoir des noms ; et tout en avouant le danger de perpétuer ceux qui enfantent et démarquent les factions, on a proposé de conserver le plus fatal de tous ceux qu'a vus naître la révolution. On ne veut autre chose, a-t-on dit, que jurer haine au régime de sang qui a existé en 1793 et 1794, et proscrire les hommes qui ont à cette époque déshonoré la révolution.

Je ne veux point rechercher si cette haine profonde et invétérée pour ce qu'on appelle le régime de la terreur ne déguise point, dans le cœur de quelques hommes, une haine implacable contre la République et contre ceux qui l'ont fondée ; s'il n'est pas trop souvent le fruit et l'expression convenue de l'opposition d'un parti à toutes les institutions régénératrices, à tous les sentimens généreux qui enfantent la victoire, préparent la grandeur et la prospérité publiques. Rappelez-vous, mes collègues, l'abus coupable qu'on a fait des mots *terreur* et *régime de* 1793, et toute l'étendue que les royalistes y ont donnée de la manière la plus authentique ; souvenez-vous que ces ennemis affectés et bruyans de de la terreur, qui vouloient bien d'abord n'en faire remonter l'époque qu'au 17 septembre et au 22 prairial, à mesure de leurs succès, la firent remonter ensuite, non sans raison, au 31 mai, mais bientôt après au jugement du roi, puis au 10 août, puis enfin, sans nul déguisement, jusqu'au 14 juillet 1789 ; souvenez-vous que les *royalistes*, dans leur délirante haine pour toute régénération sociale, trouvèrent le berceau du terrorisme dans l'assemblée des notables et les parlemens de 1788, et que Lous XVI fut appelé par eux l'agent de

la terreur ; souvenez-vous que c'est par ces raisonnemens que les émigrés furent transformés en FUGITIFS, dispersés par la terreur le 15 juillet 1789, pour lesquels on demandoit les honneurs du triomphe.

Jourdan vous l'a dit hier : pourquoi détourner les regards de l'Europe et des républicains des belles actions, des grands événemens qui ont illustré la révolution, pour les fixer sans cesse sur le délire et les crimes exagérés de quelques hommes que nous ne voulons ni justifier, ni laisser renaître jamais ; sur des malheurs trop souvent imputés par leurs véritables auteurs à ceux mêmes qui en furent les victimes ou les instrumens involontaires.

O vous qui ne pardonnez à la révolution, ni ses orages, ni ses écarts, quelle fatalité vous entraîne à imiter ce fils imprudent et coupable, découvrant la nudité de son père ? vous avez donc bien peur que les nations ne nous admirent et ne nous imitent ? vous tremblez donc que la République ne surnage et ne soit donnée aux générations environnée de toute la gloire, de toute la grandeur, de tous les triomphes qui pourroient commander l'assentiment des peuples ? et vous vous étudiez à la couvrir de fiel et d'opprobre ; à la peindre appuyée sur des débris et des échafauds, pour étouffer dans le cœur des hommes tout espoir d'un meilleur avenir, toute idée de régénération.

Quel droit avez-vous de parler à la nation du régime de la terreur et des échafauds, vous qu'elle délégua pour l'empêcher, et maintenir son indépendance, et les droits des citoyens ; vous aux mains desquels elle avoit remis son espoir et sa puissance ? De ce qu'un si grand nombre d'hommes publics furent pusillanimes, ont-ils le droit d'outrager ceux qu'ils laissèrent enchaîner ? Parce que quelques autres furent malheureux ; parce qu'ils virent périr si injustement plusieurs

de leurs premiers compagnons d'armes ; plusieurs des plus illustres colonnes de la liberté, ont-ils acquis le droit de devenir proscripteurs, et de laver dans le sang leurs infortunes ? Vous aviez juré l'oubli des haines et le retour de la concorde; et plusieurs d'entre vous, devenus les maîtres, ont eu l'audace de proposer à la nation le serment de haïr ses régénérateurs ! Voyez la plupart de ces ennemis si prononcés de l'*anarchie* ; ne sont-ce pas ceux-là même qui, sous le régime de la terreur, proscrivoient avec le plus d'audace, et qui inscrivant tour-à-tour sur les tablettes de Marius et sur les tablettes de Sylla, n'ont éprouvé que le besoin de la destruction, et ont sans cesse déshonoré la cause de la liberté ? (1)

Ah ! certes nous ne voulons ni les défendre ni les effacer ces crimes, dont plusieurs d'entre nous furent les victimes, et dont peut-être nous aurions eu le droit de punir beaucoup de ceux qui nous les rappellèrent avec tant de perfidie ; nous ne prétendons pas même les affoiblir en les liant à leur source, aux circonstances qui les firent naître, aux complots et aux oppositions qui causèrent leur accroissement ; nous ne voulons jamais en souffrir le retour ; et c'est par des actions bien plus que par des sermens homicides, donnés au *royalisme* comme une fiche de consolation (si je puis m'exprimer ainsi), que nous exprimerons énergiquement cette détermination. Mais soyons équitables, et parlons des crimes et des assassinats commis par ces bruyans ennemis de *l'anarchie*, qui, semblables à Charles IX, n'ont arboré la devise *humanité et justice* (2) que pour organiser

(1) Il sera utile de développer cette idée dans un autre écrit, et de prouver, par des faits qu'on veut en vain effacer, que ces organisateurs furieux des réactions ont été en 1793 et 1794 les plus impitoyables proscripteurs.

(2) Le président Hénaut nous apprend que Charles IX avoit choisi

avec plus de perfidie la Saint-Barthélemy de tout ce qui avoit défendu et aimé la République.

Ils vont sans cesse déclamant contre *l'anarchie*, parlant avec effroi de cet affreux régime de 93 et de 94; ils vouent à une exécration universelle ceux qu'ils appellent *anarchistes*; ils veulent les laisser sans patrie, sans lois, sans appui dans les autorités, comme des ilotes au milieu des Français; ils exagèrent toutes leurs fautes, s'arment contr'eux de toute la sévérité des lois, en étendent, en violent les dispositions pour proscrire les partisans de l'anarchie.

Faut-il donc, disent-ils, *garder tant de mesure avec les factieux?* Ils ont des cœurs de bronze pour les républicains énergiques; mais en revanche ils sont doux, conciliateurs, humains avec les *royalistes*; on les voit toujours prêts à les défendre, à les caresser, à les couvrir de l'égide protectrice de la constitution et des lois. Ils ne veulent point porter de peine contre les crimes du *royalisme* qui assassine, ou ils veulent les affoiblir; ils ne trouvent point de tribunaux pour les punir. Ils entendent avec calme redire chaque jour les effets déporables des complots royalistes; mais, quand il s'y agit *d'anarchistes*, tout s'agite, tout est en mouvement: et ces hommes si doux, si indulgens ne trouvent plus assez de juges, assez de cachots, assez d'échafauds; ils ont eu l'impudeur de consacrer en principe qu'il étoit beau de poigarder les *anarchistes* quand les tribunaux ne les assassinoient pas.

Voyez s'ils disent un mot de l'horrible *réaction* qui a dévasté la France; à peine ils en laissent échapper le nom, pour jeter un vernis d'équité sur les peintures hi-

---

pour devise deux colonnes avec ces mots *pietate et justitia*. On voit que les brigands de tous les siècles se ressemblent, et choisissent les mêmes cris de ralliement.

deuses qu'ils font de la terreur, et les souvenirs déchirans qu'ils éveillent sans cesse. Trente mille victimes et bien davantage sont tombées sous le fer des assassins royaux; des compagnies infernales ont été organisées pour le meurtre et la dévastation; les prisons ont été inondées en cent lieux du sang des victimes que la *réaction* y entassoit arbitrairement.

Cadroi, Isnard et tant d'autres, dont les noms couverts d'infamie ont épouvanté la postérité, ont arraché des tombes les ossemens paisibles pour assommer les républicains. Quatre ans d'assassinats ne nous ont effrayés que pour nous laisser la douleur de les voir se continuer chaque jour, et jamais ils n'ont eu la vertu, la bonne-foi de déplorer tant de maux; jamais ils n'ont tenté de mettre un terme à tant de fureurs; jamais ils n'ont provoqué la désorganisation de l'assassinat ou des peines contre les assassins. La patrie plaintive faisoit entendre au loin un long cri de deuil et de désolation, elle périssoit étouffée sous les cadavres accumulés de ses enfans, et ils crioient à l'*anarchie*, au terrorisme; ils juroient haine à l'*anarchie*, quand quatre cents victimes arrachées à leurs juges, à tous les droits sociaux, étoient traînées à la boucherie de Grenelle: ils ont eu la scélératesse de publier, d'imprimer que les *anarchistes* se faisoient égorger afin de calomnier les honnêtes, les vertueux *royalistes*.

Et ils nous demandent de perpétuer ce système criminel; ils persistent dans une aussi audacieuse conspiration, ou tout au moins dans une indulgence aussi perfide. Mais, représentans du peuple, comment pourroient-ils nous abuser sur les résultats de cette institution, de cette conservation d'un système auquel nous devons la plus grande partie des malheurs de la France? Rappelez-vous donc le côté droit des assemblées constituante et législative, se pressant autour du trône et

criant à l'*anarchie*; Louis XVI et la cour proscrivant les *anarchistes* et les factieux; Lafayette unissant son armée contre les *anarchistes*, et arrêtant comme tels les représentans de la nation; Dumouriez se proclamant le dictateur de la France, et marchant contre la Convention nationale pour la dissoudre, anéantir l'*anarchie* et délivrer Louis XVI. Ecoutez Robespierre lui-même déclamant contre les *anarchistes*, et appelant à son secours LES HOMMES PURS, qui ont fait la réaction: à des époques plus récentes, voyez les malheurs publics organisés, et toujours croissans par suite de l'existence d'un fantôme de l'*anarchie*, les proscriptions, les destitutions, la désorganisation des autorités. Ecoutez Larevellière vouant, le 2 pluviose, à l'anathème tous les *anarchistes*, quand il falloit parler de la *royauté*, quand l'institution de la fête étoit toute dirigée contre la *royauté*; François (de Neufchâteau) criant au milieu de la France: *Plus d'anarchie, plus de brigands en place, plus de scélérats en pouvoir*; disant aux royalistes: *Vous avez le nombre et la force*, et dévouant aux poignards une foule immense de fonctionnaires destitués sans mesure et sans motif. Entendez les dominateurs que vous avez renversés, vous renvoyer le système d'*anarchie* qu'ils avoient commandé à une autre législature, faisant une apologie insolente du commissaire de la Sarthe, dénoncé par le Corps législatif, et se prévalant avec perfidie contre vous du mot *anarchie*, et du crime qu'ils avoient ordonné et payé le 22 floréal.

Voyez le système d'*anarchie* sur le point d'envahir et de dévorer l'Europe, des *anarchistes* imaginés, proscrits, assassinés chez les peuples régénérés, dans les monarchies même. Rappelez-vous, mes collègues, les noms à jamais flétris des Trouvé, des Rivaud, et de tous ces autres vils agens de la *royauté* et de la tyrannie, qui se sont fait un plaisir, un devoir barbare d'orga-

niser par-tout l'*anarchie*, de calomnier, de poursuivre par-tout les *anarchistes* : sur quel régime de terreur, sur quelle époque de 93, sur quelles bastilles, sur quels échafauds révolutionnaires ont-ils fondé cette organisation royale d'*anarchie* et d'*anarchistes*, qui a ensanglanté ou asservi les rives du Tibre et du Texel, les monts de Zurich et les rochers d'Underwald? Proscrits et fusillés comme *anarchistes* par les rois, combien de malheureux Italiens sont tombés encore sous les coups de ces proscripteurs effrénés de l'*anarchie!* Les hommes que Trouvé appeloit au sénat, au directoriat, comme ennemis de l'*anarchie*, sont-ils autre chose que les agens des rois, les partisans connus aujourd'hui de l'Autriche et de Suwarof? Quels hommes sont aujourd'hui errans, dépouillés, chassés de leur patrie ou incarcérés, égorgés dans le sein de leurs foyers par le *royalisme* vainqueur? ce sont ces mêmes hommes que Trouvé, que Grouchy, qu'Amelot ont aussi poursuivis et frappés comme *anarchistes?* Comment pourroit-on contester encore qu'*anarchie* et *république* ne soient depuis long-temps synonymes aux yeux des *royalistes*, et qu'ils ne voient dans tout républicain autre chose qu'un *anarchiste* qu'il faut assassiner? Quand Championnet et Joubert sont transformés en *anarchistes*, destitués, arrêtés sous cette odieuse dénomination; Schérer en homme de bien, en ami de l'ordre et des lois : quel bon citoyen ne préférera pas d'honorables proscriptions à l'ignominie réservée à de tels ennemis des *anarchistes?*

Et s'il falloit encore des faits éclatans pour nous fixer sur la valeur et le résultat de l'expression des termes *anarchie* et *anarchistes :* représentans du peuple, écoutez les discours et les proclamations des rois conjurés contre la République. Tous veulent anéantir l'*anarchie* en France, et exterminer les *anarchistes.* Pitt jure aussi au parlement d'Angleterre une haine éter-

nelle à l'*anarchie*. Bonnier, Roberjot et Jean-Debry ont été assassinés comme *anarchistes*. L'abbé Poule n'a assassiné Sieyes que parce que Sieyes étoit un *anarchiste*, et tout le parti royal a réclamé hautement l'impunité de l'assassin, sur ce motif que le saint homme avoit fait une bonne action en frappant un *anarchiste*. Le prince Charles, dans ses adresses insidieuses, tonne contre l'*anarchie*, et appelle à son secours les hommes humains, paisibles et amis de l'ordre, qui ont juré haine aux *anarchistes*. Le prince de Condé ne vouloit autre chose que la fin de l'*anarchie*, et Louis XVIII nous crie bénignement qu'il veut pardonner à ses fidèles sujets, et qu'il ne punira que les partisans de l'*anarchie*. Enfin, citoyens représentans, le russe Paul premier ne se contente pas de proscrire les Français comme *anarchistes:* il étend sa haine contre l'*anarchie* jusqu'au sénat de Hambourg; il prend un arrêté solemnel pour le mettre hors de la loi *comme suspect de favoriser les principes anarchiques du gouvernement français;* et, chose inconcevable, et à laquelle on se refuse encore à croire après l'avoir vue! c'est Paul premier, qui, dans son arrêté lancé contre Hambourg, avoit donné au Directoire exécutif le modèle, le *considérant*, le dispositif des innombrables destitutions par lesquelles il a voulu flétrir tous les républicains. Voilà ce que c'est que *l'anarchie*, et quels hommes sont les ennemis des *anarchistes*. Qui d'entre nous, mes collègues, oseroit élever la voix pour justifier, pour perpétuer d'aussi effrayans résultats, et à quelle époque devons-nous sur-tout les rattacher, si ce n'est à celle où nous avons eu l'imprudence de créer l'*anarchie* dans nos sermens, et de légaliser la proscription des *anarchistes?*

Mais les circonstances où nous sommes ne semblent-elles pas nous imposer le devoir de temporiser encore, et de ne pas effrayer les hommes paisibles, en laissant à

la malveillance le moyen de répandre que nous voulons protéger et réorganiser la véritable terreur, la véritable *anarchie*, et assurer à leurs partisans protection et impunité ?

Je l'avouerai franchement, citoyens législateurs, je suis encore plus étonné d'un semblable raisonnement que rassuré sur les intentions de ceux qui l'emploient ; je pensois au contraire que les circonstances où nous sommes nous imposoient plus fortement le devoir de rompre à jamais la bascule meurtrière des réactions, et de manifester hautement nos principes et nos volontés. Eh quoi ! représentans du peuple, on n'ose pas vous dénier les abus enfantés par l'institution que vous combattez ; la nécessité de son anéantissement est gravée dans vos cœurs et dans vos consciences ; l'opinion de l'Europe entière la prépare et la commande : et on vous entretient gravement des criailleries de quelques *royalistes*, des déclamations de quelques écrivains à gages, de la pusillanimité de quelques hommes qui n'ont rien fait pour la République, et que toutes les époques de la révolution ont vus inactifs et tremblans, et qui feignent un effroi simulé, pour déguiser le véritable effroi que leur a inspiré le canon du 14 juillet et le canon du 10 août. Quelle opinion ont-ils donc de votre courage et de votre moralité politique ? Le sénat français combat les rois, et pèse quelquefois dans ses mains les destinées des peuples ; il est investi de la volonté et de la puissance de la grande nation, et on pense l'effrayer par les discours de quelques valets et les feuilles de quelques libellistes ! On ose lui dire qu'il faut continuer à proscrire une classe de citoyens ; qu'il est politique de les assassiner, afin qu'ils n'effraient personne, et qu'on ne les croie pas protégés ; on lui propose de soumettre sa conduite, ses opinions, ses décrets aux volontés des *royalistes*, aux frayeurs éternelles d'une poignée de lâches et

d'imbécilles. Non, représentans du peuple, ils ne croient pas au retour de la terreur, au règne de l'*anarchie*, ces hommes qui nous entourent de frayeurs qui ne seroient que ridicules, si le but de cette feinte n'étoit pas atroce. Ils savent bien qu'elle est impossible, que nul d'entre nous ne veut être ou victime ou bourreau: ils savent bien que la terreur ne renaîtra jamais: mais ils ont besoin de la conserver comme un épouvantail toujours assez fort pour effrayer les républicains, les repousser de toute influence dans les affaires, de toute fonction publique, les paralyser et les flétrir, afin que la constitution n'ait plus ni d'autres appuis, ni d'autres défenseurs que ceux qui ne l'ont ni voulue ni défendue, et qui ne sont liés à elle ni par leurs intérêts, ni par leurs dangers, ni peut-être par leurs principes.

Et ils s'oublient jusqu'au point de se rendre l'organe de la *royauté*; ils nous redisent officiellement leurs insidieuses calomnies, leurs menaces furieuses; ils exécutent authentiquement le plan désorganisateur qui tend en ce moment à opposer tous les intérêts à la cause de la patrie, à décourager tous les esprits, à flétrir toutes les affections et à ensevelir la République sous les cadavres de ses premiers enfans.

O citoyens représentans, à cette prosopopée du *royalisme* réagissant contre votre victoire, avec combien d'avantage et d'intérêt je pourrois opposer la voix de la République déchirée, et les sermens inviolables des malheureux patriotes qu'on ne veut jamais cesser d'avilir et d'assassiner! mais il est du moins des accens qui ont le droit de se faire entendre dans cette enceinte, et qui sans doute ont retenti plus d'une fois dans le cœur de chacun des membres du sénat français.

Parcourez les champs de l'Ouest et du Midi, les rives du Rhône, de la Durance et du Var, les plaines même de l'Italie; fixez vos regards sur ces tombes qui se sou-

lèvent, ces cendres qui s'agitent, ces ossemens qui frémissent au nom d'*anarchie*; écoutons le cri des tombeaux : « Sénateurs, nous avons expiré sous les coups » des *royalistes*; nous avons rendu le dernier soupir en » pardonnant, et en bénissant la République; nous ne » demandons rien pour nous, nous ne voulons pas » même hâter l'instant où la France viendra rendre un » solemnel hommage à nos restes épars et inhonorés : » mais, au nom de l'humanité, au nom de la justice, » au nom de la patrie, épargnez-vous, épargnez nos » frères, nos amis, nos compagnons d'armes; effacez » de vos promesses sacramentelles cette expression fa- » tale qui a porté dans nos rangs le déshonneur et la » mort. Nous avons vécu, nous sommes morts pour la » République : si nous fûmes coupables de quelques er- » reurs au milieu de tant de mouvemens divers, nous » avons emporté le regret de n'avoir pu les effacer. Ces- » sez de proscrire les hommes de la liberté; permettez- » leur du moins d'exister et de dormir paisibles au sein » de cette République qu'ils ont fondée, qu'ils défen- » dent, qu'ils ont honorée par quelques vertus : leurs » ennemis trouvent par-tout des asyles; mais quand » vous persécutez vos frères, songez que le monde en- » tier ne leur offre plus une pierre pour reposer leur » tête. Croyez à la vertu, à la loyauté, aux sentimens » généreux et libéraux; sachez du moins que vous aurez » besoin long-temps pour vous défendre et pour vain- » cre, des bras, du courage et des efforts des préten- » dus *anarchistes*; vous n'avez rien pu faire qu'avec eux, » avec eux seuls vous pouvez combattre et vaincre : » pour vos propres intérêts, pour votre gloire, pour le » salut de la patrie ne les proscrivez pas. Croyez à l'in- » fluence du malheur, à l'effet des terribles leçons d'une » longue Saint-Barthélemi; croyez au pouvoir de l'ex- » périence; croyez sur-tout à la puissance des bienfaits

» et de la fraternité. Eh ! pourriez-vous redouter ceux
» dont nos ombres plaintives défendent la cause devant
» vous. Sénateurs, les crimes qui furent commis dans
» nos rangs n'étoient pas notre ouvrage ; ceux qui les
» ont permis n'ont-ils pas été désavoués par nous, et
» punis ? Coupables, nous avons été les seuls frappés ;
» innocens, on nous frappe encore sous le prétexte
» d'aversion contre les vrais criminels : Babeuf lui-même
» a succombé sous le mot de terrorisme, qu'il avoit le
» premier enfanté et propagé avec perfidie ; on veut
» nous écraser encore sous ses débris. On feint de re-
» douter les *anarchistes*, et leur conduite a détruit par-
» tout cette accusation : tandis que vous juriez haine à
» la *royauté* et à l'*anarchie*, on égorgeoit par milliers
» des *anarchistes* ; avez-vous vu un seul *royaliste* tomber
» sous les coups de la vengeance arbitraire ? en avez-vous
» vu beaucoup de frappés par la justice elle-même ? avez-
» vous vu un seul *anarchiste* se faire justice, et répondre
» à un assassinat par un assassinat ? Egarés un instant, ils
» sont aussitôt précipités dans la tombe ; innocens, ils
» sont seuls suspectés et proscrits. Ne sont-ils donc pas,
» au moins autant que leurs ennemis, les membres du
» corps social, les enfans de la nation ? Sénateurs, au
» nom des morts pardonnez aux vivans, cessez d'ac-
» cumuler dans la tombe des hommes dignes de ser-
» vir et de défendre la République ; ne jurez pas de
» les haïr, et que les sentimens d'une aversion non
» méritée ne viennent pas troubler la paix que récla-
» ment des mânes infortunés ! »

Représentans du peuple, vous êtes émus, vous devez l'être, et pourtant j'ai affoibli les tableaux, j'ai épargné les affections douloureuses ; je termine ces réflexions en vous conjurant de vous élever à la hauteur de votre époque et de vos augustes fonctions. Songez que vous êtes en l'an 7 de la République, que le 18 fruc-

tidor, le 30 prairial ont lui sur les législatures constitutionnelles. Vous n'avez pas voulu seulement écarter quelques tyrans au 30 prairial; vous avez voulu prévenir la tyrannie, affoiblir les discordes civiles; vous avez préparé de grandes choses, mais vous ne les avez pas faites encore: et cependant de grandes promesses ont été données au peuple Français. On vous a parlé de l'effroi des royalistes, et moi je vous parle de l'effroi des républicains; ils vous contemplent, ils attendent que vous fassiez quelque chose pour eux, que, vous prononçant avec une énergique franchise, vous leur assuriez du moins qu'il n'y aura plus de *réaction*, et qu'ils ne seront pas proscrits dans quelques mois, pour avoir partagé vos dangers et obéi à votre voix.

Législateurs, souvenons-nous qu'il est bien plus politique de dissimuler les factions, que de les créer; elles s'augmentent et s'accroissent sans cesse. L'opposition légalisée entre elles ne peut faire autre chose que leur réunir des partisans, et la victoire de l'une sur l'autre seroit peut-être un jour son triomphe sur la République elle-même. Songez que cette époque est la seule, peut-être, qui nous reste pour rattacher franchement, loyalement à la constitution de l'an 3 les plus turbulens d'entre ces hommes qu'on s'obstine à vous faire proscrire. On dit que les *anarchistes* sont fort audacieux, constans et terribles; c'est pour cela même qu'il ne faudroit pas en faire une faction. Ces hommes qui feignent tant de les craindre isolés et proscrits, veulent-ils donc les voir réunis, serrés par le malheur; et poussés au désordre par l'excès du désespoir?

Je ne puis me refuser à rappeler à cet égard une réflexion énergiquement frappante, jetée par Mirabeau au milieu de la révolution, et qui plus souvent auroit dû éclairer les méditations des hommes publics sur les dangers des mots,

« Les amis de la liberté choisissent le nom qui les » sert le mieux, non celui qui les flatte le plus ; ils » s'appelleront *les remontrans* en Amérique, *les pâtres* » en Suisse, *les geux* dans les Pays-Bas ; ils se pare- » ront des injures de leurs ennemis ; ils leur ôteront » le pouvoir de les humilier avec des expressions dont » ils auront su s'honorer. »

Hâtez-vous donc, législateurs, d'ôter aux *anarchistes*, s'il y en avoit, ce point de contact et de ralliement ; supprimez le mot, pour que la chose n'existe plus, ou craignez que les *anarchistes* ne refusent un jour de repousser cette dénomination. Pour moi, j'ai rempli un devoir imposé à ma conscience et à mon caractère ; je ne connois d'*anarchistes* que les tyrans, les voleurs et leurs valets, et si on veut en consacrer d'autres dans une institution parricide, j'en voue les résultats à l'exécration de l'impartiale postérité.

Je vote pour la proposition de Jourdan, et je demande que la formule du serment civique soit désormais celle-ci :

« Je jure attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an 3 ; je promets de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté en France. »

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.